

## DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le trois mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme PICARD Sylvie et Mlle BLASZCZYK Josiane

Etaient absents : Mr BISSONNIER Dominique (procuration à Mr GAUTHERON), Mr OYON Jean-Louis, Mme BLOT Séverine (procuration à Mme ROUGET), Mr JEANDAUX Christophe, Mme BOUAOUIT Geneviève, Mr MILLEROT Emmanuel et Mme BOILEAU Patricia

Secrétaire de séance : Mme ROUGET Nathalie

La séance a été publique.

*Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 26 février 2011, les délibérations prise dans cette seconde séance sont valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).*

\* \* \* \* \*

Le procès-verbal des deux dernières séances sont lus et adoptés.

### 2011 / 034 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Maire distribue un document de synthèse de la situation financière de la Commune, des projets en cours et des perspectives budgétaires de 2011.

Il apparait que les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 485 000 € (pour un montant prévu au budget de 508 000 €) avec de légers dépassements par rapport aux prévisions sur la voirie (36 000 €), le matériel roulant (6 000 €), les combustibles (8 000 €) et l'eau et l'assainissement.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 614 000 € pour un montant prévu au budget de 624 000 €.

Pour 2011, la commission des finances se réunira le 18 mars 2011 et on peut penser que les dépenses pourront être arrêtées à 500 000 € (avec 23 % d'inflation + 3 000 € de SDIS), tout en conservant par prudence les montants observés en 2010 sur les 4 postes en dépassement précités.

Les recettes devraient s'élever à 620 000 € (+ 2 % sur les bases et + 1 % lié à la croissance de la population).

Le virement à la section investissement devrait donc se situer à 120 000 €.

Les investissements prévus en 2010 mais non réalisés ont été reportés au 31 décembre 2010 sur l'exercice 2011 à hauteur de 198 000 € (Elodie, école numérique, église, aire de jeux, pluvial, incendie, etc...).

Pour 2011, l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2010 est de 384 000 € auquel s'ajouteront la dotation du FCTVA (environ 40 000 €) et les subventions ou remboursements en attente (178 000 € : Fisac, logement Laumain, Nièvre Aménagement, PVR, DCE, DGE, TLE, ...), soit un total de ressources de 602 000 €. Pour les emplois, il faut financer le déficit d'investissement constaté au 31 décembre 2010 (158 000 €), les "restes à réaliser" (198 000 €) et l'annuité d'emprunt (70 000 €) ce qui laisse une "cagnotte" disponible d'environ 176 000 €, permettant de financer les "petits" investissements nouveaux déjà identifiés (25 000 € : alarme école, chauffage salle récréative, onduleur, défibrillateur, logiciels cyberbase, plan des rues,...) ou à l'étude (église, pluvial, matériel,...).

Ceci montre que le programme Elodie doit faire l'objet d'un plan de financement totalement indépendant. Les dépenses de cet important programme s'élèveront à environ 750 000 € TTC (travaux 420 000 HT = 505 000 TTC, honoraires = 85 000, travaux supplémentaires / dérive des coûts / inflation = 100 000, équipements = 60 000) qui pourraient être financés par 120 000 d'excédent 2011 + 114 000 (report au 31.12.2010) + 200 000 (Région / Département / Pays 30 % travaux) + 100 000 (CCSN 15%) + 50 000 (prélèvement sur cagnotte) + 160 000 (rétalement emprunts actuels ou nouvel emprunt financé par l'augmentation des impôts), la cagnotte étant abondée 2 ans plus tard à hauteur de 70 000 € par les remboursements de TVA (15% x 600 000, récupérés 2 ans plus tard). Dans ce schéma, la cession envisagée de Maison Rouge pourrait être exclue du plan de financement.

Le maire conclut le débat en invitant les conseillers à réfléchir, et nourrir autour d'eux la discussion sur l'opportunité ou non de lancer l'opération ELODIE (qui pèsera fortement sur les finances de la Commune, en investissement comme en fonctionnement) et sur son mode de financement (notamment l'augmentation à envisager des impôts d'environ 10 % en deux exercices), ainsi que sur les autres investissements qui pourraient apparaître nécessaires, afin de préparer le vote du budget qui aura lieu courant avril.

#### 2011 / 035 MODIFICATION STATUTS CCSN

Le Maire expose que, suite à l'agrandissement du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, désormais étendu aux Communes de Cossaye, Lucenay les Aix et Laménay-sur-Loire, il convient de modifier les statuts comme suit :

Article 2-1-a : suppression de « à l'exclusion de celles du SIRDM »

Article 2-2-c : ajout des compléments suivants concernant les centres bourgs et écarts agglomérés :

- le bourg de Cossaye
- les Crots Maillots (Cossaye)
- le bourg de Laménay-sur-Loire
- les Craux (Laménay-sur-Loire)
- le bourg de Lucenay les Aix
- les Mouroux (Lucenay les Aix)

Les bourgs et écarts agglomérés s'entendent des portions comprises entre les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

La carte de la voirie communautaire sera mise à jour à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2011.

Article 4 : il est précisé que le Conseil Communautaire sera composé comme suit : « conformément à l'article L5211-6-1, chapitre 1, paragraphe 1 du Code Général des Collectivités Territoriales les sièges sont répartis de la manière suivante :

- Avril sur Loire : 2 délégués
- Cossaye : 2 délégués
- Decize : 10 délégués
- Fleury sur Loire : 2 délégués
- Laménay sur Loire : 1 délégué
- Lucenay les Aix : 2 délégués
- Saint Germain Chassenay : 2 délégués
- Sougy-sur-Loire : 2 délégués »

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à ces modifications et donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches prévues dans la procédure correspondante.

#### 2011 / 036 CESSION DE PARCELLE COMMUNE

Le Maire informe le Conseil de l'opportunité de cession à un particulier (Société TAPORO pour y construire un hangar et y transférer une activité de quelques emplois, actuellement à

Decize) de la parcelle B 800 (318 m<sup>2</sup>) et d'une partie de la parcelle B 804 (environ 400 m<sup>2</sup>) appartenant à la Commune de Sougy et située en bordure de la zone artisanale en face de la scierie BSS.

Le Conseil donne son accord de principe à cette cession et mandate le Maire pour proposer au Conseil un prix de cession après consultation de l'Administration des Domaines.

#### 2011 / 037 ELODIE

Le Maire commente aux conseillers le projet de contrat de maîtrise d'œuvre reçu du cabinet WARNANT pour le projet ELODIE, qui appelle deux observations :

- la mission "OPC" (1 % du montant) est sans doute superflue, car pour de petites opérations la mission de l'architecte comprend (quoi qu'en dise le cabinet WARNANT) « le rappel incessant des intervenants au travail » et la coordination et le pilotage des entreprises... Mais il est vrai que cette mission était comprise dans la proposition examinée par le jury du concours. Il conviendra donc d'exiger du cabinet WARNANT une présence hebdomadaire réelle aux réunions de chantier, afin qu'il s'assure personnellement du respect du planning et s'implique directement dans la coordination des entreprises et le déroulement correct du chantier, sans se contenter d'en laisser le soin au cabinet chargé de l'OPC.

- le contrat a été attribué au cabinet WARNANT car il s'engageait sur un montant de travaux de 420 000 € HT (contre 530 000 € HT au deuxième candidat), mais avec des honoraires significativement supérieurs. Il serait donc inéquitable d'appliquer un taux d'honoraires très élevé si le montant des travaux dérape lors de l'APD, du fait d'une sous estimation flagrante faite dans la proposition dans l'intention de placer le cabinet en tête des concurrents... !

De plus, le plan de financement du projet est déjà serré et poserait de sérieux problèmes si le coût des travaux dérapait de 20 ou 30 % (80 à 120 000 €) et rattrapait celui sur lequel les autres candidats s'étaient engagés...

Le Maire propose donc de négocier avec le cabinet WARNANT une clause particulière d'honoraires qui plafonne la rémunération au-delà de 20 % de dérapage du coût final des marchés d'entreprises par rapport aux 420 000 € HT de la proposition, et une réduction significative entre 10 et 20 % de dérapage (hors travaux supplémentaires, modification de programme et inflation).

Le Conseil valide cette proposition et mandate le maire pour négocier avec le cabinet WARNANT sur les deux points.

#### 2011 / 038 SIOM

Le Maire fait le point aux conseillers des travaux des commissions du SIOM qui avancent lentement compte tenu du peu de coopération et d'efficacité de la Présidente :

- la réhabilitation de la décharge est un sujet important et un enjeu financier lourd (3 M€ soit environ 200 € / habitant desservi et 600 € par foyer, soit 5€/mois sur 10 ans). La solution technique fait l'objet de débats entre les services techniques compétents et rien ne prouve que les subventions prévues seront maintenues. Dossier toujours à l'instruction en Préfecture
- un contremaître entrera en fonction le 1<sup>er</sup> mai et on peut espérer qu'enfin les bonnes pratiques et la discipline, dans le cadre des règlements divers et fiches de postes enfin établies, feront l'objet d'une gestion rigoureuse, permettant ainsi une efficacité du personnel et une amélioration des services rendus aux usagers
- le nettoyage des PAV entrera très prochainement en vigueur
- après un exercice 2010 légèrement bénéficiaire (ce qui montre que la taxation supplémentaire que voulait imposer aux communes la Présidente était inutile), le

budget 2011 sera équilibré avec une pression fiscale équivalente : une légère baisse des taux permettra de maintenir au même niveau la participation des usagers malgré l'augmentation des bases

- les deux camions benne bi-compartmentés seront opérationnels en juin 2011
- l'ensemble des relations avec le SIEEN (800 000 € /an !) et les fournisseurs seront remises à plat
- le ramassage en porte à porte en remplacement des PAV sera mis (prudemment) à l'étude.

#### 2011 / 039 CCSN

Le Maire fait le point des dossiers en cours à la CCSN :

- plusieurs demandes à l'instruction sur le Four à Chaux (traiteur, couvreur, bowling,...) en plus du nouveau garage Ford
- les travaux (anneaux, gîtes, hôtel, ...) du Port de la Jonction avancent bien (inauguration en juillet)
- réseau de chaleur : tous les « gros clients » ont donné leur accord et DALKIA devrait démarrer prochainement (3 M€)
- stade nautique : nouveaux jeux d'eau et pédalos en cours d'installation (100 000 €)
- golf de Caqueret : défrichage prochain
- EDF / photovoltaïque : fin de l'enquête publique le 4 mars
- gros projet "filière bois" : il continue à progresser.

Par ailleurs, la nouvelle carte intercommunale sera présentée par le Préfet le 2 mai 2011. Il est probable que la taille actuelle de la CCSN lui évitera la fusion avec des Communautés de Communes voisines, mais que deux ou trois "petites" communes rurales supplémentaires pourraient la rejoindre.

#### 2011 / 040 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

Le Maire participe à la mise en forme du dossier final du schéma d'organisation touristique du Pays Nevers Sud Nivernais dont la rédaction pose quelques problèmes d'ajustement (définition des micro-territoires, nombre d'offices et missions, mutualisation des ressources, partenariats, coordination, maillage, responsabilisation, place de l'aire de service, rôle et compétence de l'ADT, etc....).

Par ailleurs le Pays Nevers Sud Nivernais a adopté la répartition de l'enveloppe 2011 du contrat de développement territorial 2008 / 2013. A signaler 300 000 € affectés à Magny Cours, 640 000 au Centre Fresneau (budget total 2 300 000 !!) et 100 000 pour des « évènements », ...

#### 2011 / 041 CANTONNIERS

Le Maire a prévu un petit entretien avec J. ESCRIBANO pour lui rappeler quelques contraintes sous lesquelles il doit exercer ses missions.

Il est par ailleurs probable que Serge CHEMINEAU sera placé en régime longue maladie : ceci sera sans incidence sur le fonctionnement de l'équipe des cantonniers, qui est suffisante pour assurer les services attendus par les habitants.

Travaux inscrits au calendrier :

- fossé de protection contre les eaux pluviales chez Mlle LANCERY (à réaliser par M. PORADA sur son terrain)
- ponceau du Petit Vivier (consolidation culées / jointoiement pierres / dérasement accotements)

- ponceau de Basseporte (nettoyage, protection tablier, scellement garde corps)
- élagage tilleuls / centre bourg et noyers / cimetière (nacelle + broyeur SITCOM avril)
- élagage divers propriétaires en bord de voirie municipale (entreprise BONTE qui facturera à la Commune, laquelle repartira la facture entre les propriétaires)
- Maison Pinson (travaux divers)
- Fleurissement et arbres Hautjeandiot
- Assainissement pluvial rue du Champ Renard
- Kitchenette salle Conseil (plan travail / évier / cuisinière / four à micro ondes)
- WC et placards salle Conseil (Sougy Info / Loisirs et Amitié)
- Remplacement du marronnier de la place du Marronnier par un "beau" sujet
- Plan des rues : consultation à faire pour trouver un fournisseur afin d'établir un plan affichable en deux ou trois endroits de la Commune, consultable sur notre site internet, et à distribuer aux habitants.

#### 2011 / 042 **TRAVAUX**

En plus des programmes des cantonniers :

- relancer le renforcement du chauffage de la salle récréative (LESPINASSE), ainsi que le mur de B. GAUTHERON (JPP) et l'onduleur de l'ENP (GTE)
- visite CCSN à organiser pour programme voirie inter communale (2010 à actualiser après dégâts hiver)
- commission routes à réunir sur le terrain pour programme voirie communale 2011 (objectif 30 / 35 000 €)
- contact à prendre avec Conseil Général pour la réfection du revêtement de la D 262 (traversée bourg + accès Tinte)
- travaux écoulement pluvial à Creux
- voir installation alarme pour protéger le matériel informatique de l'Ecole.

Le Conseil donne son accord à la réalisation des travaux d'évacuation des eaux pluviales avec traversée de route à Creux par l'entreprise DESMARD suivant son devis du 09/02/2011 d'un montant de 1 298,03 € HT.

#### 2011 / 043 **ACHATS**

Le Conseil donne son accord aux achats suivants :

- marronnier de la place du marronnier chez l'entreprise VITTOZ pour 700 €
- ordinateur portable pour la station de traitement pour un montant inférieur à 1 500 € TTC. Consultation auprès de HCI et du SIEEEN. Installation du logiciel Readwin par le Service de l'Eau du Conseil Général de la Nièvre
- défibrillateur : accord du Conseil sur le devis de l'entreprise DAEXAL du 25/02/2011 de 1 790 € HT. Le Maire prendra contact avec le Lions Club pour son intervention financière éventuelle sur ce dossier.
- Installation Microsoft 2010 standard Education sur les 20 postes de l'Etablissement Numérique : le Conseil prend note du devis de HCI (2 495 € HT) mais souhaite qu'un deuxième fournisseur soit consulté (SIEEEN ?)

#### 2011 / 044 **PVR M. LAURENT**

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. LAURENT en date du 04/02/2011 qui « prend acte » de la décision du Tribunal Administratif de le débouter de sa demande, mais « estime ne pas devoir accepter la proposition de la Commune », déclare qu'il « n'est pas opposé à un accord amiable » et « examinera une nouvelle proposition ».

Le Maire expose les raisons pour lesquelles il n'y a pas lieu de faire une nouvelle proposition, qui lèserait, même faiblement, tous les autres contribuables de la Commune et particulièrement les deux acquéreurs qui ont déjà accepté la proposition de répartition de la PVR.

Le Conseil se range à l'unanimité à cette appréciation et mandate le Maire pour maintenir la proposition initiale totalement conforme aux textes légaux comme à l'équité.

Il est clair que si M. LAURENT s'obstine à refuser cette proposition il devra faire son affaire personnelle du raccordement de ses terrains au réseau d'eau, d'électricité et d'assainissement pluvial et eaux usées.

#### **2011 / 045 LOYER ROYAL RABAT**

Le maire informe le Conseil d'une demande de M. ISTEMBOULI pour prolonger la dérogation acceptée par le Conseil sur le montant du loyer du restaurant ROYAL RABAT, qui limite son montant à 250 € / mois au lieu des 500 € / mois contractuels. La situation du restaurant se redresse lentement mais le résultat fiscal est négatif. Compte tenu du service rendu (point Poste notamment), le Maire propose que le loyer du premier semestre 2011 soit limité à 300 € / mois, étant entendu que M. ISTEMBOULI prend de son côté des mesures de réduction de ses charges (personnel). Le loyer du 2<sup>ème</sup> semestre 2011 fera l'objet d'une nouvelle délibération à l'été 2011. Le Conseil valide cette proposition.

#### **2011 / 046 FESTI SOUGY**

Le Maire informe le Conseil des modifications intervenues au Bureau de " Festi'Sougy " lors de son Assemblée Générale. Il a, à cette occasion, remercié le Président sortant Thierry BOURLOTON, dont le dévouement, la créativité, l'implication, la capacité d'entraînement, ont permis en trois ans la mise en place d'une équipe de bénévoles motivée et nombreuse, qui a notamment fourni à la Commune un équipement collectif festif de qualité (ELF) et a animé des fêtes d'été et d'hiver très appréciées. La prochaine manifestation de Festi'Sougy aura lieu le 9 juillet 2011.

#### **2011 / 047 ALIMENTATION GAZ**

Le Maire rend compte au Conseil de l'entretien qui s'est déroulé le 02/03/2011 avec les représentants de GRDF au sujet de sa demande de réexamen du dossier de l'alimentation en gaz naturel de la Commune.

Il apparaît que le coût des travaux représente un investissement proche de 450 000 € (8 200 m de canalisation dont 4 000 depuis le raccordement sur le réseau à St-Léger-des-Vignes, après la SAVRAL en venant de Sougy).

En étant "optimiste ", le bilan actualisé par GDF serait sur 25 ans déficitaires de 200 000 €.

En étant " réaliste " ce déficit serait plutôt de 300 000 €.

Ce résultat intègre le raccordement de BSS (qui le souhaite) et de deux entreprises de la zone d'activité – mais il intègre aussi le fait que de nombreux habitants, dans des logements récents bien isolés, se chauffent au bois ou à l'électricité et ne changeront pas leur mode de chauffage (sans compter les installations au propane, les pompes à chaleur, etc...) : il est peu probable que le gaz naturel arrive à Sougy dans les années à venir...

Quant à une participation éventuelle de la Commune, elle est inenvisageable pour des raisons d'équité fiscale évidente entre habitants raccordés ou non.

#### **2011 / 048 GEFOCALAM**

Le Maire fait part au Conseil du changement récent au poste de Directeur du Foyer.

Quelques problèmes de remplissage sont par ailleurs apparus.  
Le prix de journée sera augmenté de 3,11 %.

#### 2011 / 049 **SOUGY ECOUTE**

Les points relevés par "Sougy Ecoute" sont les suivants :

- panneau « route de Tinte » à remplacer
- poubelles des 4 routes : à supprimer après nettoyage par les cantonniers
- route de l'Hautjeandiot : nettoyage fait par M. CAYRE à la demande de Mlle CHOIGNARD
- feux de déchets végétaux : la Commune doit donner l'exemple (hangar technique !) ; voir aussi cas OSBERY (voisin de Mme SORCINI) et M. CORDELIER
- semi remorque de M. LOUIS "vandalisée" par des enfants : M. CAYRE a nettoyé.

#### 2011 / 050 **REPARTITION TAXE D'HABITATION**

Le Maire fait part au Conseil de la répartition de la taxe d'habitation entre les 303 foyers imposés en moyenne à 389 €, avec 68 foyers à moins de 200 €, 23 à plus de 800 €, et surtout 14 à 1 450 € moyens... ce qui montre une progressivité forte du barème en fonction du classement des logements (hors variations de surface), qui est un facteur significatif de réduction des inégalités.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Médecine libérale : réunion à DECIZE pour envisager des solutions à trouver pour la désertification médicale (maison médicale à l'hôpital ?) et évoquer l'avenir de l'hôpital.
- Pôle Emploi : le Maire aura bientôt de nouveau accès aux listes des demandeurs d'emploi.
- Petit Monde de Sougy : voir le problème de la publicité pour les entreprises privées.
- Site Internet : le nourrir plus souvent avec les articles concernant la Commune, ou même le Canton et le Département, sur les thèmes intéressant les Sougyçois. Voir la possibilité d'une vraie "revue de presse".

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 00 heures.

Délibérations numérotées 2011 / 033 à 2011 / 050

Mr GAUTHERON François

Mr ROBIN Jean-Luc

Mr DAIGNOT Bernard

Mme PICARD Sylvie

Mr DESMARD Olivier

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mme ROUGET Nathalie